

Paris, le 22 novembre 2018

Communiqué de presse des associations  
Réseau Gesat - ANDICAT - GEPSO

## **Le Secteur du Travail Protégé et Adapté, inclusif à 100%, doit être reconnu et valorisé en tant qu'acteur de l'emploi des personnes en situation de handicap !**

Alors que s'achève la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap, et dans le contexte actuel de lutte contre le chômage et l'inactivité de ces personnes fragilisées, le Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA) relève au même titre que l'emploi direct en entreprises, des dispositifs inclusifs en matière d'accès à l'emploi des personnes handicapées.

**C'est pourquoi, le Réseau Gesat, ANDICAT et le Gepso, s'inscrivant dans la démarche de réforme initiée par le Gouvernement par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, proposent des mesures concrètes visant à valoriser et encourager l'emploi des personnes handicapées en ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) et en EA (Entreprises adaptées).** Le Secteur du Travail Protégé et Adapté assure une activité professionnelle à des personnes handicapées éloignées des critères traditionnels d'emploi. **Sans l'existence de ces structures, la grande majorité de ces travailleurs en seraient profondément et durablement éloignés.**

Expert de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, le Secteur du Travail Protégé et Adapté met en œuvre des procédures d'accompagnement de type médico-social et managérial, et développe par la même occasion, à son degré maximal la notion de «Qualité de Vie au Travail». En complément, afin d'assurer cette mission d'insertion sociale par le travail, les 1 450 ESAT et 800 EA, répartis sur l'ensemble du territoire national, établissent des relations économiques solides avec leurs entreprises clientes et partenaires locaux.

Quotidiennement, **plus de 150 000 travailleurs touchés par tous types de handicaps**, exercent leur métier dans **plus de 200 filières** (blanchisserie, communication, tourisme, informatique et services numériques, logistique, bâtiment, services administratifs, environnement...).

Le Secteur du Travail Protégé et Adapté est incontestablement :

- **performant économiquement** : avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 2 milliards d'euros ;
- **dynamique** : 50% des ESAT et EA lancent une nouvelle activité tous les deux ans ;
- **innovant** : 87% des ESAT et EA ont réalisé des investissements dans les deux dernières années, dont 69% dans leur outil de production ;
- **100 % « made in France »** : pionnier en matière de **circuits-courts et de développement durable**.

Authentiques partenaires des entreprises privées et publiques, les prestataires du STPA sont autant d'alternatives à la délocalisation des tâches sous-traitées et à la perte de savoir-faire (technique ou artisanal). ESAT et EA s'inscrivent ainsi pleinement dans les logiques de RSE attendues par les entreprises clientes et s'affichent comme des prestataires responsables.

**Toutefois, peu valorisé par les pouvoirs publics successifs et trop peu habitué à communiquer sur ses activités, le Secteur du Travail Protégé et Adapté souffre encore de nombreux clichés et d'un manque de reconnaissance politique. Dans les mois à venir, il semble donc essentiel que les décrets d'application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel accordent au Secteur du Travail Protégé et Adapté une place à la hauteur des enjeux qu'il porte : handicap, emploi, insertion, développement durable, solidarité, économie locale, cohésion des territoires.**

C'est pourquoi le Réseau Gesat, ANDICAT et le Gepso, conformément aux objectifs portés par l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH), proposent des mesures visant à **développer davantage le rôle du STPA dans l'emploi des personnes handicapées, à inciter les entreprises à**

recourir davantage à ces prestataires responsables et à favoriser les passerelles entre les acteurs du STPA et les entreprises dites du secteur ordinaire classique :

1. Augmenter de façon significative les capacités d'accueil en ESAT et/ou créer de nouveaux établissements.
2. Pour les entreprises soumises à l'OETH :
  - dé plafonner les déductions liées aux achats responsables auprès du STPA dans le montant de leur contribution ;
  - déduire totalement de leur contribution les dépenses destinées à assurer la formation des travailleurs handicapés d'ESAT et d'EA ou à équiper les structures en matériel, permettant ainsi d'accroître le niveau des tâches confiées et les montées en compétences. ;
  - valoriser de manière différenciée les achats responsables réalisés auprès du STPA en appréciant différemment le niveau d'inclusion au sein de l'entreprise cliente. Créer le barème de déductions suivant, dans le montant dû par contribution à l'OETH :
    - sous-traitance auprès du STPA : déduction d'au moins 65% du total de la facture ;
    - sous-traitance auprès du STPA impliquant la réalisation de la prestation sur le site de l'entreprise cliente : déduction d'au moins 75% du total de la facture ;
    - mise à disposition, par l'ESAT ou l'EA, de travailleurs handicapés chez l'entreprise cliente : déduction de 100 % du total de la facture
3. Inciter les ESAT et les EA à développer les contrats de mise à disposition de travailleurs handicapés en entreprise par la possibilité d'y appliquer un taux de marge.



**Contact Presse :**

Réseau Gesat  
Céline Delcroix, Responsable Communication  
07 70 12 31 93  
[celine.delcroix@reseau-gesat.com](mailto:celine.delcroix@reseau-gesat.com)

---

### **Le Réseau Gesat :**

Association de l'économie sociale et solidaire, le Réseau Gesat crée la rencontre économique entre les entreprises privées ou publiques et les 2 250 prestataires responsables du Secteur du Travail Protégé et Adapté depuis plus de 35 ans. Il contribue ainsi à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

### **ANDICAT**

Créée en 1997, l'Association Nationale des Directeurs et Cadres d'ESAT s'est donné pour mission de promouvoir et d'actualiser l'action des ESAT, de professionnaliser le secteur du travail protégé et d'assurer une fonction de porte-parolat et d'expertise auprès des pouvoirs publics. L'association apporte aujourd'hui un soutien constant aux ESAT, notamment par la promotion de leurs actions, l'organisation de formations ou encore par la mise en œuvre d'expertises (économiques, juridiques, sociales, démographiques).

### **Le GEPSO :**

Créé en mars 1982, le GEPSO est une association qui s'est donné pour objectif la promotion du service public social et médico-social au bénéfice des publics en situation de vulnérabilité, accompagnant les usagers principalement dans le domaine du handicap, de la protection de l'enfant, mais aussi des personnes âgées et de l'insertion. Le GEPSO représente près de 250 établissements du secteur public social et médicosocial.